



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 22 février 2012 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, mesdames et messieurs Robert F. Weemaes, directeur général, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Andrée Loyer, greffier adjoint.

CE-2012-244

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 1^{ER} FÉVRIER 2012

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 1^{er} février 2012 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal comme soumis.

Adoptée

CE-2012-245

SOUMISSION 2010 SP 092 - RÉSILIATION DU CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS - INVENTAIRE DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION ET DE RÉDUCTION

CONSIDÉRANT QUE ce comité adoptait la résolution portant le numéro CE-2010-690 en date du 12 mai 2010 octroyant un contrat afin d'accompagner la Ville de Gatineau dans la réalisation de son inventaire des émissions de gaz à effet de serre et l'élaboration de son plan d'action pour réduire ses émissions à la firme GENIVAR, Société en commandite;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a opté pour compléter certaines étapes du mandat;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a rémunéré la firme GENIVAR pour les services effectivement rendus et qu'elle considère qu'elle ne lui doit donc aucune somme;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de résilier le contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité résilie le contrat intervenu entre la Ville de Gatineau et GENIVAR pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre de la Ville de Gatineau et d'un plan d'action pour réduire ses émissions.

Il est de plus résolu que le préambule fasse partie intégrante des dispositifs de la présente résolution.

Adoptée

CE-2012-246

ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ ET MANDAT POUR EXPROPRIATION - PARTIE DU LOT 1 252 613 (FUTUR LOT 4 426 588) AU CADASTRE DU QUÉBEC - LES MAISONS MOBILES LE MARQUIS LTÉE - BASSIN DALTON-BERGERON - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté à sa séance du 10 février 2009, en vertu de la résolution numéro CM-2009-126, le règlement numéro 614-2009 qui autorise la Ville de Gatineau à dépenser 7 838 000 \$ afin d'exécuter, entre autres, le suivi et la construction des ouvrages de retenue et bassins de rétention ainsi qu'à acquérir les parcelles de terrains et les servitudes nécessaires à la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de construction du bassin Dalton-Bergeron, la Ville de Gatineau doit acquérir une partie du lot 1 252 613 (futur lot 4 426 588) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 6 312,20 m²;

CONSIDÉRANT QUE depuis mars 2011, les nombreuses discussions avec le propriétaire n'ont, à ce jour, pas permis de procéder à l'acquisition de gré à gré de la parcelle requise et étant donné l'urgence des travaux à réaliser :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- mandate les Services juridiques de la Ville de Gatineau à procéder à la publication de l'avis d'expropriation afin d'acquérir une partie du lot 1 252 613 (futur lot 4 426 588) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie totale de 6 312,20 m², nécessaire à la réalisation des travaux de construction du bassin Dalton-Bergeron et autorise les Services juridiques et ses procureurs à signer toutes procédures inhérentes au processus d'expropriation;
- autorise le trésorier à verser à l'exproprié, ou pour son compte, au greffe de la Cour supérieure, un montant de 9 940,00 \$, plus les taxes si applicables, sur présentation de pièces justificatives préparées par le service concerné, représentant l'indemnité provisionnelle applicable à la parcelle de terrain conformément à la Loi sur l'expropriation, à même le règlement d'emprunt numéro 614-2009, et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente;
- mandate le Service de la gestion des biens immobiliers à poursuivre les négociations de gré à gré et à autoriser tout règlement hors Cour à intervenir, jusqu'à la publication de l'avis de transfert des droits de propriété à la Ville dans le but d'acquérir une partie du lot 1 252 613 (futur lot 4 426 588) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie totale de 6 312,20 m², permettant ainsi à la Ville de prendre possession de l'immeuble requis, le cas échéant.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30614-025-21864	15 616,45 \$	Réfection - Égouts, aqueduc et bassin de rétention - Acquisition de terrains
04-13493	710,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30614-005	9 589,53 \$		Réfection - Égouts, aqueduc et bassin de rétention - Pluvial - Ruisseau de la Brasserie
06-30614-025		9 589,53 \$	Réfection - Égouts, aqueduc et bassin de rétention - Acquisition de terrains

Un certificat du trésorier a été émis le 16 février 2012.

Adoptée

CE-2012-247

ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ ET MANDAT POUR EXPROPRIATION - PARTIE DU LOT 1 252 738 (FUTUR LOT 4 426 584) AU CADASTRE DU QUÉBEC - SERVITUDE SUR UNE PARTIE DU LOT 1 252 738 (FUTUR LOT 4 426 585) AU CADASTRE DU QUÉBEC - LES JARDINS TEMPLETON LTÉE - BASSIN DALTON-BERGERON - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté à sa séance du 10 février 2009, en vertu de la résolution numéro CM-2009-126, le règlement numéro 614-2009 qui autorise la Ville de Gatineau à dépenser 7 838 000 \$ afin d'exécuter, entre autres, le suivi et la construction des ouvrages de retenue et bassins de rétention ainsi qu'à acquérir les parcelles de terrains et les servitudes nécessaires à la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le lot 1 252 738 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, fait l'objet d'une opération cadastrale dans le but de créer les lots 4 426 584 et 4 426 585;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de construction du bassin Dalton-Bergeron, la Ville de Gatineau doit acquérir une partie du lot 1 252 738 (futur lot 4 426 584) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 24 629,80 m²;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit également acquérir une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques sur une partie du lot 1 252 738 (futur lot 4 426 585) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 22 601,30 m² pour l'entretien du cours d'eau situé sur ledit lot;

CONSIDÉRANT QUE depuis mars 2011, les nombreuses discussions avec le propriétaire n'ont, à ce jour, pas permis de procéder à l'acquisition de gré à gré de la parcelle et de la servitude requise et étant donné l'urgence des travaux à réaliser :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- mandate les Services juridiques de la Ville de Gatineau à procéder à la publication de l'avis d'expropriation afin d'acquérir une partie du lot 1 252 738 (futur lot 4 426 584) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie totale de 24 629,80 m², nécessaire à la réalisation des travaux de construction du bassin Dalton-Bergeron et autorise les Services juridiques et ses procureurs à signer toutes procédures inhérentes au processus d'expropriation;
- mandate les Services juridiques de la Ville de Gatineau à procéder à la publication de l'avis d'expropriation afin d'acquérir une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques sur une partie du lot 1 252 738 (futur lot 4 426 585) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie totale de 22 601,30 m², nécessaire à l'entretien du cours d'eau situé sur ledit lot, une fois la réalisation des travaux de construction du bassin Dalton-Bergeron terminée, le tout conformément à la description technique et au plan préparés par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, sous le numéro 4184 de ses minutes, et autorise les Services juridiques et ses procureurs à signer toutes procédures inhérentes au processus d'expropriation;

- autorise le trésorier à verser à l'exproprié, ou pour son compte, au greffe de la Cour supérieure, un montant de 56 630,00 \$, plus les taxes si applicables, sur présentation de pièces justificatives préparées par le service concerné, représentant l'indemnité provisionnelle applicable à la parcelle de terrain et à la servitude conformément à la Loi sur l'expropriation, à même le règlement d'emprunt numéro 614-2009, et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente;
- mandate le Service de la gestion des biens immobiliers à poursuivre les négociations de gré à gré et à autoriser tout règlement hors Cour à intervenir, jusqu'à la publication de l'avis de transfert des droits de propriété à la Ville dans le but d'acquérir une partie du lot 1 252 738 (futur lot 4 426 584) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie totale de 24 629,80 m², ainsi que la servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques sur une partie du lot 1 252 738 (futur lot 4 426 585) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie totale de 22 601,30 m², permettant ainsi à la Ville de prendre possession de l'immeuble et des droits de servitude requis, le cas échéant.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30614-025-21865	88 969,78 \$	Réfection - Égouts, aqueduc et bassin de rétention - Acquisition de terrains
04-13493	4 045,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30614-005	88 969,78 \$		Réfection - Égouts, aqueduc et bassin de rétention - Pluvial - Ruisseau de la Brasserie
06-30614-025		88 969,78 \$	Réfection - Égouts, aqueduc et bassin de rétention - Acquisition de terrains

Un certificat du trésorier a été émis le 16 février 2012.

Adoptée

CE-2012-248

RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-54 AU MONTANT DE 12 087,15 \$ POUR LA PÉRIODE DU 7 AU 13 JANVIER 2012, B-02 AU MONTANT DE 91 130,52 \$ POUR LA PÉRIODE DU 18 AU 20 JANVIER 2012 ET B-03 AU MONTANT DE 653 380,13 \$ POUR LA PÉRIODE DU 22 AU 28 JANVIER 2012

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéros B-54 au montant de 12 087,15 \$ pour la période du 7 au 13 janvier 2012, B-02 au montant de 91 130,52 \$ pour la période du 18 au 20 janvier 2012 et B-03 au montant de 653 380,13 \$ pour la période du 22 au 28 janvier 2012.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 février 2012.

Adoptée

CE-2012-249

SOUSSION 2011 SI 347 - ACHAT D'UNITÉS DE CHAUFFAGE**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Desrosiers Distributeurs, 130, rue Jean-Proulx, Gatineau Québec, J8Z 1V3, pour l'achat d'unités de chauffage, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 37 903,81 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 12 janvier 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les prix unitaires demeureront fixes et fermes pour une période de six mois, à compter de la date d'adjudication du contrat. Des quantités additionnelles pourront être achetées jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-30920-649-21866	36 255,46 \$	100, Edmonton (Hull) - Ateliers municipaux - Autres pièces et accessoires
04-13493	1 648,35 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 février 2012.

Adoptée

CE-2012-250

AUTORISATION DE L'UTILISATION DES PLATEAUX DES ÉCOLES DE LA COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau n'a plus d'entente avec la Commission scolaire Western Québec depuis le 31 décembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau utilise les plateaux des écoles de la Commission scolaire Western Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit payer pour l'utilisation des plateaux :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés à utiliser les plateaux des écoles de la Commission scolaire Western Québec et d'en acquitter les frais.

L'estimation des coûts pour 2012 se chiffre à environ 127 650 \$ et ces fonds seront pris au poste budgétaire 02-71040-511 – Gestion des protocoles – Utilisation des plateaux – Location d'espaces, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 février 2012.

Adoptée

CE-2012-251 APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 4 – 19 635,14 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 6 – 357 929,44 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 5 – 8 598,05 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 5 – 756 966,71 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 4, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 6, la liste des réquisitions numéro 5 ainsi que la liste des embauches numéro 5 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 4	Pièces de comptes à payer	19 635,14 \$	6 au 10 février 2012
Liste PD numéro 6	Pièces de comptes à payer	357 929,44 \$	6 au 10 février 2012
Liste des réquisitions numéro 5	Pièces de comptes à payer	8 598,05 \$	6 au 10 février 2012
Liste des embauches numéro 5	Embauche de personnel temporaire	756 966,71 \$	30 janvier au 3 février 2012

Un certificat du trésorier a été émis le 16 février 2012.

Adoptée

CE-2012-252 ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-04 POUR UN MONTANT TOTAL DE 610 515,54 \$ POUR LA PÉRIODE DU 26 JANVIER AU 1^{ER} FÉVRIER 2012

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-4 d'un montant de 610 515,54 \$ pour la période du 26 janvier au 1^{er} février 2012.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 février 2012.

Adoptée

CE-2012-253 ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-05 POUR UN MONTANT TOTAL DE 549 054,41 \$ POUR LA PÉRIODE DU 2 AU 8 FÉVRIER 2012

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-5 d'un montant de 549 054,41 \$ pour la période du 2 au 8 février 2012.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 février 2012.

Adoptée

CE-2012-254 SUBVENTION DE 100 \$ - ÉCOLE SECONDAIRE MONT-BLEU - MONT-BLEU EN SPECTACLE – 22 MARS 2012 - CABINET DU MAIRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de l'École secondaire Mont-Bleu, à l'attention de monsieur Marc-André Duguay, enseignant, 389, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Z 1W6, à titre de subvention pour l'organisation de Mont-Bleu en spectacle qui se tiendra le 22 mars 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 février 2012.

Adoptée

CE-2012-255 **SUBVENTION DE 200 \$ - CLUB DES AÎNÉ(E)S DE L'ESCALE ST-ROSAIRE - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - LUC ANGERS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Club des Aîné(e)s de l'Escale St-Rosaire, C.P. 82036, CSP Les Promenades, Gatineau, Québec, J8T 8B6, à titre de subvention pour leurs activités en 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79941-972	200 \$	Luc Angers – De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 février 2012.

Adoptée

CE-2012-256 **SUBVENTION DE 200 \$ - CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE HULL - CLINIQUES D'IMPÔTS 2012 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Centre d'action bénévole de Hull, à l'attention de madame Geneviève Laramée, 4, rue Taschereau, bureau 170, Gatineau, Québec, J8Y 2V5, à titre de subvention pour les cliniques d'impôts 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79938-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79937-972	50 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond-Vanier - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 février 2012.

Adoptée

CE-2012-257 **SUBVENTION DE 400 \$ - ASSOCIATION DES AÎNÉS ET AÎNÉES DE CITÉ-JARDIN - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de l'Association des aînés et aînées de Cité-Jardin, à l'attention de monsieur Guy Yves Pelletier, 60, rue de la Futaie, Gatineau, Québec, J8T 8P5, à titre de subvention pour l'organisation des activités 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79943-972	400 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 février 2012.

Adoptée

CE-2012-258 **SUBVENTION DE 500 \$ - COMMISSION SCOLAIRE DES DRAVEURS POUR LA CONFÉRENCE SUR L'INTIMIDATION DE MONSIEUR EUGIDE ROYER À LA POLYVALENTE NICOLAS-GATINEAU EN MARS 2012 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de la Commission scolaire des Draveurs, 200, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1K3, à titre de subvention pour la conférence sur l'intimidation de monsieur Eugide Royer à la Polyvalente Nicolas-Gatineau en mars 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79948-972	100 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79946-972	50 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79944-972	250 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 février 2012.

Adoptée

CE-2012-259 **SUBVENTION DE 520 \$ - ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA FIBROSE KYSTIQUE – 18 AOÛT 2012 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 520 \$ à l'ordre de l'Association québécoise de la fibrose kystique, à l'attention de madame Lyne Lacroix, 48A, rue Saint-Antoine, Gatineau, Québec, J8T 3L6, à titre de subvention pour la 10^e édition de la Croisière « Naviguer vers un nouveau souffle de vie », le samedi 18 août 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79945-972	120 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79943-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79940-972	150 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79939-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79936-972	100 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 février 2012.

Adoptée

CE-2012-260

SUBVENTION DE 600 \$ - DRAGONS ROUGES OUTAOUAIS POUR LE CHAMPIONNAT PROVINCIAL DE BOCCIA LES 16 ET 17 JUIN 2012 AINSI QUE LE TOURNOI ANNUEL LES 13 ET 14 OCTOBRE 2012 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 600 \$ à l'ordre de Dragons Rouges Outaouais, 141, rue des Montagnais, Gatineau, Québec, J9J 2M7, à titre de subvention pour le championnat provincial de boccia les 16 et 17 juin 2012 et le tournoi annuel les 13 et 14 octobre 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	100 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79939-972	50 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79938-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val- Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79937-972	200 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond- Vanier - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 février 2012.

Adoptée

CE-2012-261

SUBVENTION DE 750 \$ - LOISIR SPORT OUTAOUAIS POUR LA FINALE RÉGIONALE DE SECONDAIRE EN SPECTACLE LES 13 ET 14 AVRIL 2012 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 750 \$ à l'ordre de Loisir sport Outaouais, 394, boulevard Maloney Ouest, bureau 102, Gatineau, Québec, J8P 7Z5, à titre de subvention pour la finale régionale de Secondaire en spectacle les 13 et 14 avril 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	100 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital – Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79939-972	50 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement Subventions
02-79938-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val- Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79936-972	100 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 février 2012.

Adoptée

CE-2012-262

SUBVENTION DE 900 \$ - ENVIRO ÉDUC-ACTION POUR LE GALA D'EXCELLENCE EN ENVIRONNEMENT LE 6 MAI 2012 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 900 \$ à l'ordre de Enviro Éduc-Action, 115, boulevard Sacré-Cœur, bureau 108, Gatineau, Québec, J8X 1C5, à titre de subvention pour le Gala d'excellence en environnement le 6 mai 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	200 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79941-972	250 \$	Luc Angers - Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79939-972	200 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79938-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val- Tétreau - Aménagement Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 février 2012.

Adoptée

CE-2012-263

SUBVENTION DE 1 000 \$ - SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT DE PAUL, CONSEIL PARTICULIER ST-CHARLES DE GATINEAU - FÊTE DE L'AMITIÉ – 18 MARS 2012 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de la Société de Saint-Vincent de Paul, Conseil particulier St-Charles de Gatineau, à l'attention de monsieur Marcel Tremblay, 165, avenue Gatineau, Gatineau, Québec, J8T 4J7, à titre de subvention pour la Fête de l'amitié le 18 mars 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement Subventions
02-79943-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	250 \$	Patsy Bouthillette – Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Luc Angers – De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79940-972	250 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79939-972	250 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 février 2012.

Adoptée

CE-2012-264

SUBVENTION DE 1 000 \$ - CLUB ROTARY DE HULL - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre du club Rotary de Hull, à l'attention de monsieur Gilbert Jolin, 276, rue Beaudoin, Gatineau, Québec, J8P 3R7, à titre de subvention pour l'organisation des différentes activités de l'année 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79943-972	1 000 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 février 2012.

Adoptée

CE-2012-265

SUBVENTION DE 1 200 \$ - CLUB DES AÎNÉS DE ST-RENÉ INC. - 25^E ANNIVERSAIRE – 29 AOÛT 2012 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 200 \$ à l'ordre du Club des Aînés de St-René inc., à l'attention de madame Liliane Charrette, présidente, 504, rue Lafrance, Gatineau, Québec, J8P 6C6, à titre de subvention pour l'organisation des festivités du 25^e anniversaire de fondation et pour les activités de 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79945-972	400 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	400 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	400 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 février 2012.

Adoptée

CE-2012-266

SUBVENTION DE 2 050 \$ - CENTRE ARTISANAL POUR LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE DE L'OUTAOUAIS - IMAGES SUR TOILE – 24 ET 25 MARS 2012 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 050 \$ à l'ordre du Centre artisanal pour la déficience intellectuelle de l'Outaouais, à l'attention de madame Betty Baker, 410, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 6W2, à titre de subvention pour l'organisation de la sixième édition de « Images sur toile » les 24 et 25 mars 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79948-972	100 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79947-972	100 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79946-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	100 \$	Patsy Bouthillette – Du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79940-972	200 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79939-972	50 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79938-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétréau - Aménagement - Subventions
02-79937-972	200 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond-Vanier - Aménagement - Subventions
02-79936-972	100 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement – Subventions
02-79935-972	100 \$	Patrice Martin – De Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions

02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau– Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79933-972	100 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	200 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 février 2012.

Adoptée

CE-2012-267

SUBVENTION ET PARTICIPATION À UNE ACTIVITÉ-BÉNÉFICE DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR L'AVANCEMENT DES NATIONS UNIES LE 10 MARS 2012 – 625 \$ - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Nicole Champagne et monsieur le conseiller Luc Angers à participer à une activité-bénéfice de l'Association Québécoise pour l'Avancement des Nations Unies le 10 mars 2012.

De plus, ce comité autorise les membres du conseil à subventionner cette activité pour un montant de 575 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 625 \$ à l'ordre de l'Association Québécoise pour l'Avancement des Nations Unies, 473, rue de Cannes, unité 304, Gatineau, Québec, J8V 4E6, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79939-972	500 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79941-972	25 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79940-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 février 2012.

Adoptée

CE-2012-268

Modifiée par la
résolution numéro
CE-2012-332

SUBVENTION ET PARTICIPATION À UNE ACTIVITÉ-BÉNÉFICE DE LA MAISON MATHIEU-FROMENT-SAVOIE LE 13 JUILLET 2012 - 1 250 \$ - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Luc Angers à participer à une activité-bénéfice pour la Maison Mathieu-Froment-Savoie le 13 juillet 2012.

De plus, ce comité autorise les membres du conseil à subventionner cette activité pour un montant de 1 000 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 1 250 \$ à l'ordre de la Maison Mathieu-Froment-Savoie, 170, rue Sherbrooke, Gatineau, Québec, J8Y 2L6, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79943-972	1 000 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79941-972	250 \$	Luc Angers – De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 février 2012.

Adoptée

CE-2012-269
Modifié par la
résolution numéro
CE-2012-353

PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE PATSY BOUTHILLETTE ET DE MESSIEURS LES CONSEILLERS MAXIME TREMBLAY, PIERRE PHILION ET STÉPHANE LAUZON À LA FORMATION OFFERTE PAR L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC : GESTION BUDGÉTAIRE ET FISCALITÉ MUNICIPALE, CHOIX POLITIQUES ET OUTILS PRATIQUES - CHELSEA - LE 22 MARS 2012 – 1 395,32 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Patsy Bouthillette et messieurs les conseillers Maxime Tremblay, Pierre Philion et Stéphane Lauzon à participer à la formation « Gestion budgétaire et fiscalité municipale : choix politiques et outils pratiques » offerte par l'Union des municipalités du Québec qui se tiendra le 22 mars 2012, à Chelsea.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 1 218,72 \$ à l'ordre de l'Union des municipalités du Québec, 680, rue Sherbrooke Ouest, bureau 680, Montréal, Québec, H3A 2M7, pour couvrir les frais d'inscription. Le trésorier est également autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement, sur présentation des pièces justificatives, pour une dépense maximale de 1 395, 32 \$, incluant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-311-32332	44,15 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-30016	44,15 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-32335	44,15 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-32336	44,15 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-32336	291,43 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-32335	291,43 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-30016	291,43 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-32332	291,43 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
04-13493	53,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 février 2012.

Adoptée

CE-2012-270
Abrogée par la
résolution numéro
CE-2012-638

**SERVITUDE D'UTILITÉS PUBLIQUES - FEUX DE CIRCULATION SUR LE
CHEMIN DE LA SAVANE - PROMENADES DE L'OUTAOUAIS - DISTRICT
ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - LUC ANGERS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire du lot 1 273 609 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, connu et désigné comme étant une partie du chemin de la Savane, face aux Promenades de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE monsieur David Azrieli est propriétaire du lot 1 270 294 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, connu et désigné comme étant les Promenades de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le 9 février 2010, en vertu de la résolution numéro CM-2010-110, le Règlement numéro 651-2010 autorisant une dépense et un emprunt de 1 600 000 \$ pour effectuer des travaux d'aménagement de mesures d'atténuation de vitesse ainsi que des ouvrages de synchronisation, d'amélioration et d'ajouts de feux de circulation;

CONSIDÉRANT QUE pour des raisons de sécurité, surtout en raison de la proximité de l'école polyvalente Le Carrefour, la Ville de Gatineau requiert une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques afin d'obtenir les droits requis pour l'installation, le remplacement, l'entretien et l'exploitation de feux de circulation et de ses boucles de détection;

CONSIDÉRANT QUE le comité plénier, lors de sa séance du 24 mars 2009, a accepté la liste des travaux 2009 pour le programme de feux de circulation, dont celui à l'angle des Promenades et du chemin de la Savane;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la gestion des biens immobiliers recommande l'acquisition d'une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques sur une partie du lot 1 270 294 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 67,9 m², pour un montant total de 4 850 \$, plus les taxes applicables, aux conditions prévues dans l'option de servitude dûment signée par le propriétaire en date du 10 février 2012;

CONSIDÉRANT QUE la valeur marchande de la parcelle requise est établie à 4 850 \$ par monsieur Stéphane Dompierre, É.A., dans un rapport d'évaluation daté du 28 janvier 2011;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette transaction :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise l'acquisition d'une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques sur une partie du lot 1 270 294 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 67,9 m², pour un montant total de 4 850 \$, plus les taxes applicables, aux conditions prévues dans l'option de servitude dûment signée par le propriétaire en date du 10 février 2012;
- autorise le Service de la gestion des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature, si requis, aux termes et conditions énoncés dans l'option de servitude faisant l'objet de la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30651-006-21867	5 333,79 \$	Mesures d'atténuation de vitesse - Feux de circulation
04-13493	242,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 février 2012.

Adoptée

CE-2012-271

SOUSSION 2012 SI 108 - NETTOYAGE DES DÉBRIS DU PONT BRABANT-PHILIPPE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme C.S. Terrec, 1764A, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8R 1B5, pour effectuer les travaux de nettoyage des débris du pont Brabant-Philippe, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant révisé approximatif de 93 101,01 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission révisée en date du 21 février 2012, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12004-008-21868	89 052,26 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, aqueduc, égouts - Pont Brabant-Philippe
04-13493	4 048,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 février 2012.

Adoptée

CE-2012-272

PROMOTION ET PERMANENCE DE MONSIEUR STÉPHANE DROLET AU POSTE DE COORDONNATEUR EN URBANISME À LA DIVISION DE L'URBANISME - CENTRE DE SERVICES DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de coordonnateur en urbanisme à la Division de l'urbanisme du centre de services de Gatineau (poste numéro CSG-CAD-004 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Stéphane Drolet au poste de coordonnateur en urbanisme à la Division de l'urbanisme du centre de services de Gatineau (poste numéro CSG-CAD-004 au plan d'effectifs des cadres), sous la gouverne du chef de division.

Monsieur Stéphane Drolet est assujetti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Le salaire de monsieur Stéphane Drolet sera celui de la classe 4, 6^e échelon de la politique salariale des cadres de la Ville de Gatineau.

Puisque monsieur Stéphane Drolet assume l'intérim à ce poste depuis 21 mois, la permanence lui sera accordée à compter de l'adoption de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-61230-115 – Permis et gestion du développement – secteur Gatineau – Réguliers – Non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 février 2012.

Adoptée

CE-2012-273

SUSPENSION DES PERMIS D'ALCOOL POUR 139028 CANADA LTÉE, FAISANT AFFAIRES SOUS LES NOMS ET RAISONS SOCIALES DE « LE SAINT-EX LOUNGE URBAIN » - 325, BOULEVARD GRÉBER - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - LUC ANGERS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2011-369 en date du 9 mars 2011, autorisait les procureurs de la Ville de Gatineau ou son mandataire à déposer pour des motifs apparents devant la Régie des alcools, des courses et des jeux, une requête en suspension ou révocation des permis d'alcool de la titulaire;

CONSIDÉRANT QUE l'audition de la requête en suspension ou révocation est prévue les 5, 6, 7, 8, 9, 12 et 13 mars 2012 à Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la titulaire s'engage à signer un engagement volontaire l'obligeant à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le contrôle, la paix et le bon ordre dans son établissement, ses dépendances (notamment le et/ou les stationnement(s) utilisé(s) par ses clients) et le voisinage;

CONSIDÉRANT QUE les parties en sont venues à une proposition de règlement qui est la suivante :

- Suspension des permis d'alcool suivants de l'établissement pour une période de 45 jours :
 - un permis de bar avec autorisation de danse et spectacles sans nudité de l'immeuble situé au 325, boulevard Gréber à Gatineau, avec une capacité maximale de 250 personnes;
 - un permis de bar de l'immeuble situé au 325, boulevard Gréber à Gatineau, avec une capacité maximale de 21 personnes;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement est dans le meilleur intérêt de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la proposition de règlement ci-dessus énoncée et autorise les procureurs de la Ville de Gatineau ou leur mandataire à signer tout document donnant suite à la proposition.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 février 2012.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif